



Notes pour une allocution prononcée par

M<sup>e</sup> Louis Morisset, président-directeur général de l'Autorité des marchés  
financiers

Rendez-vous de l'Autorité

Montréal, le 19 novembre 2018

N. B. Seule l'allocution prononcée fait foi

Mesdames, messieurs, bonjour !

C'est à mon tour de vous souhaiter la bienvenue à cette édition 2018 du Rendez-vous avec l'Autorité des marchés financiers. Vous êtes nombreux encore cette année à vous joindre à nous pour cet événement automnal devenu, au fil des ans, un incontournable pour le secteur financier québécois.

C'est toujours une occasion privilégiée pour mes collègues et pour moi-même de vous rencontrer et d'échanger avec vous, sur des sujets qui vous interpellent, et qui ont une résonance particulière dans votre réalité quotidienne.

Je profite de l'occasion d'entrée de jeu pour saluer, et surtout chaleureusement remercier les membres du Conseil consultatif de régie administrative de l'Autorité, qui est présidé par madame Andrée Mayrand. Nous sommes privilégiés de pouvoir compter sur leur appui de tous les instants, et de bénéficier de leurs conseils avisés.

Je voudrais également remercier tous les membres de mon équipe qui ont contribué à la préparation du Rendez-vous de cette année, de même que tous ceux et celles qui ont accepté de participer au succès de cette journée, à titre de conférenciers ou d'intervenants.

Les thématiques de nos ateliers de l'après-midi illustrent une fois de plus la diversité, et la portée des mandats qui nous sont confiés. Il sera question de cryptomonnaies, de vente d'assurance par Internet, des défis liés à la santé financière des aînés, de même que de l'accès imminent des fonds alternatifs dans nos portefeuilles individuels. Des enjeux de l'heure qui seront décortiqués avec soin, par nos panélistes.

Nous sommes aussi très heureux d'accueillir ce matin comme conférencier principal monsieur Christian de Boissieu, économiste, professeur émérite à l'Université Paris 1 et membre du collège de l'AMF de France. Je suis convaincu que son analyse de la conjoncture et des enjeux internationaux actuels saura grandement vous intéresser. Monsieur de Boissieu, merci beaucoup d'être parmi nous aujourd'hui.

Enfin, je tiens à remercier le nouveau ministre des Finances du Québec, monsieur Éric Girard, d'avoir accepté de poursuivre la tradition établie dans le cadre de notre Rendez-vous, et de s'adresser à nous lors du dîner-conférence ce midi, pour nous faire part de sa vision du secteur financier.

Sa fine connaissance des services financiers fait de lui un interlocuteur hautement qualifié pour les participants de l'industrie et constitue sans aucun doute, un atout important pour les consommateurs.

## **Il y a dix ans, la crise**

Vous ne vous rappelez sans doute pas exactement ce que vous faisiez à pareille date, en novembre 2008, mais vous vous rappelez tous, j'en suis convaincu, l'état d'esprit qui nous habitait, alors que les marchés à travers le monde s'effondraient littéralement.

On se rappelle tous qu'à la même période il y a dix ans, plusieurs grandes institutions financières tombaient en cascade, emportées par la crise des « subprimes », et l'effondrement généralisé de la confiance envers elles.

Bear Stearns venait d'être rachetée par JP Morgan ; Fannie Mae et Freddie Mac étaient renflouées par le gouvernement américain, et la faillite de Lehman Brothers provoquait une panique financière sans précédent.

Je n'insisterai pas sur les moments marquants de la crise financière de 2007-2008, les médias d'ici, et de partout dans le monde, nous les ont abondamment rappelés au cours des dernières semaines. Mais gardons simplement à l'esprit qu'au bilan, l'économie mondiale a connu une très sévère récession – la pire depuis la Grande Dépression des années 30.

Des millions de personnes à travers le monde ont perdu leur emploi, leur maison, leur patrimoine. Les finances publiques se sont grandement détériorées, particulièrement aux États-Unis et en Europe, tout comme la confiance des consommateurs envers leurs institutions.

Pour en sortir, il aura fallu l'action concertée des gouvernements et des banques centrales, qui ont pu graduellement stabiliser les marchés financiers, et relancer l'économie mondiale.

La crise a été fort heureusement, beaucoup moins brutale au Québec et au Canada pour diverses raisons. Certains ont évoqué l'existence d'une supervision et d'un encadrement prudentiel des institutions financières plus robuste ici qu'ailleurs dans le monde. Il faut aussi se rappeler que le niveau de risque assumé par nos institutions financières était, toutes proportions gardées, d'un niveau considérablement inférieur, à celui observé aux États-Unis.

L'Accord de Montréal relatif au PCAA, le papier commercial adossé à des actifs, qui a été négocié par quelques-unes de nos plus grandes institutions, a aussi grandement contribué à contenir une hémorragie financière, qui aurait pu être extrêmement dommageable.

La crise a néanmoins donné lieu à une sévère contraction du PIB au pays, et à une montée abrupte du taux de chômage. Les impacts de la crise chez nos voisins du sud se sont aussi fait durement sentir, sur les exportations de nos entreprises.

## **Prise de conscience collective**

C'est Sir Winston Churchill qui a dit un jour : « Un peuple qui oublie son passé se condamne à le revivre ».

Or il est clair que personne au monde ne souhaite revivre une crise financière de cette magnitude. C'est donc pourquoi, en 2009, les leaders des pays du G20 se sont réunis à Pittsburgh pour donner, dans l'urgence, le coup d'envoi à un vaste chantier de réformes, d'une ampleur et d'une importance sans précédent.

Globalement, ces réformes visaient – et visent toujours - à rehausser de façon marquée la résilience du système financier, et à augmenter la transparence des marchés, notamment celui des dérivés transigés hors cote.

Elles avaient aussi pour but de réduire les risques de défaillance d'institutions financières majeures, et en cas de faillite, à faciliter une résolution ordonnée de celles-ci, sans que l'on soit forcé de recourir aux fonds publics.

Le G20 a également mis sur pied le Conseil de stabilité financière, mieux connu en anglais comme le Financial Stability Board (FSB) qui est présidé par Mark Carney, avec pour objectif d'identifier les vulnérabilités du système financier mondial, et d'évaluer la réglementation à mettre en œuvre pour les atténuer.

Encore aujourd'hui, le FSB continue d'agir comme coordonnateur entre les gouvernements, les banques centrales et les organisations multilatérales de régulateurs, comme l'OICV et l'IAIS au sein desquels nous sommes très actifs, afin d'assurer le développement de standards internationaux qui permettent de mieux gérer les risques systémiques, entre autres éléments.

Aux États-Unis, la loi Dodd-Frank de 2010 a changé en profondeur les règles, et renversé des décennies de déréglementation dans le secteur financier. Les banques dites « too-big-too-fail » ont été contraintes de développer des plans de résolution ordonnés, et de limiter leur capacité à investir sur fonds propres, en vertu de la fameuse « Volcker Rule ».

Plusieurs autres réformes importantes ont également été mises en place ailleurs dans le monde, notamment en Europe avec MIFID II, ou encore sur le plan des normes comptables avec IFRS 9, sans compter tous les nouveaux principes d'encadrement et de supervision mis de l'avant par les organismes multilatéraux.

En résumé, il y a eu une véritable prise de conscience de la part des gouvernements, des autorités réglementaires et des divers « standard-setters » à l'effet qu'il est crucial dorénavant d'agir de manière plus proactive, face aux bulles spéculatives et à l'accumulation des risques.

La mise en place l'an dernier au Canada de mesures macro prudentielles pour calmer la surchauffe du marché résidentiel, particulièrement à Toronto et à Vancouver, constitue une récente illustration de cette proactivité, qui est maintenant recherchée.

C'est aussi dans cet esprit que nous avons, à l'Autorité, considérablement accru au cours des dernières années nos activités de vigie stratégique, et développé plusieurs initiatives liées notamment à des risques émergents, comme la cybersécurité et l'innovation technologique.

## **La recherche de l'équilibre**

Cette proactivité qui nous caractérise de plus en plus se répercute ainsi sur l'ensemble de nos activités de surveillance, comme une façon de ne pas perdre de vue l'histoire, et de ne pas laisser les mauvais comportements moduler la dynamique des marchés.

Notre objectif est toujours le même : offrir aux consommateurs de produits et services financiers un environnement sain, dans lequel ils auront suffisamment confiance pour confier leurs épargnes à des professionnels certifiés, et à des institutions financières bien encadrées ; il s'agit aussi d'offrir aux professionnels, aux cabinets, aux entreprises et aux institutions un environnement stimulant, dynamique et concurrentiel, dans lequel ils pourront se développer et s'épanouir.

Tout le défi de l'Autorité repose sur cette idée, au fond, de trouver le juste équilibre entre protection des consommateurs, et efficacité des marchés.

Et le meilleur moyen d'atteindre l'équilibre recherché, c'est selon moi de maximiser les opportunités de partager nos réflexions, et d'échanger avec les parties prenantes intéressées, dont vous faites évidemment partie.

C'est ce qui explique d'ailleurs pourquoi nous avons été aussi présents dans l'industrie au cours des derniers mois, que nous avons lancé autant d'invitations à des tables rondes, et organisé autant de consultations publiques.

Les mesures prises et l'expertise développées depuis dix ans font que nous sommes mieux outillés pour identifier des failles et des risques, qui pourraient avoir des effets dommageables, parfois même dévastateurs, pour les consommateurs.

Cela donne naissance bien sûr à des projets de développements réglementaires à l'égard desquels nous tenons à obtenir votre perspective, pour en arriver à des solutions qui nous aideront à mieux protéger les consommateurs, tout en favorisant le bon fonctionnement de nos marchés.

Les récents projets de réformes "axées sur le client", ou encore celles sur les commissions intégrées sont une belle illustration de l'équilibre que nous cherchons ainsi à obtenir. Nous avons remis en question des façons de faire qui semblaient ancrées dans les habitudes, et vos commentaires et suggestions ont permis de confronter nos idées, et d'apporter les ajustements nécessaires.

Il en résulte, nous croyons, des propositions de modifications réglementaires qui offrent une meilleure protection des consommateurs, et assainissent certaines pratiques de marché, sans nuire à son développement.

## **L'encadrement rehaussé du marché des produits dérivés**

Autre exemple récent résultant de nos efforts déployés ces dernières années pour identifier des zones à risque, nous avons pu mettre sur les rails avec nos collègues des ACVM au printemps dernier, les projets de règlements 93-101 et 93-102 sur l'inscription en dérivés, et sur la conduite commerciale des intervenants de ces marchés.

Les produits dérivés hors cote mettent la plupart du temps en relation des institutions financières entre elles, ou des joueurs institutionnels. Mais certaines transactions hors cote impliquent également la participation d'investisseurs particuliers, comme des propriétaires de PME qui souhaitent les utiliser pour gérer certains de leurs risques, par exemple liés aux fluctuations de devises.

Il peut ainsi arriver que les participants à ces marchés ne disposent pas de l'expertise requise pour juger de la convenance des produits qui leur sont offerts. Parfois, ils ne réalisent même pas qu'ils s'apprêtent à transiger un produit dérivé hors cote. Ils s'en remettent tout simplement aux conseils du représentant de leur courtier en dérivés.

Notre constat est qu'il existe dans ces transactions une part de risques bien réelle. Par ailleurs, rien ne justifie à nos yeux un encadrement plus léger pour les dérivés transigés hors cote, que celui offert pour les transactions en bourse.

Le régime que nous avons proposé est par ailleurs parfaitement cohérent avec les meilleures pratiques établies dans les marchés extérieurs, dont ceux des États-Unis et de l'Europe, de même qu'avec les standards de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV).

Bien sûr, chaque fois que nous mettons de l'avant un projet de développement réglementaire, nous nous exposons à toutes sortes de critiques. Plusieurs porteurs des intérêts des consommateurs nous disent que nous n'allons pas assez loin, que nous sommes complaisants envers l'industrie. D'autres estiment au contraire que la réglementation que nous voulons mettre en place apporte un lot de contraintes trop importantes.

Il ne s'agit pas pour nous de plaire aux uns ou aux autres, mais bien de continuer à générer de la confiance dans une perspective à long terme, et de garder une place dans notre esprit pour les épargnants et investisseurs qui, il y a dix ans, essayaient des pertes importantes, en raison de risques qui étaient très mal mitigés.

Comme PDG de l'Autorité, je veux m'assurer que nos équipes veillent au grain, et que nous demeurions très attentifs aux signaux qui émanent du marché. C'est là que se concentrent nos énergies, et non à l'analyse de certaines critiques qui aimeraient que nous penchions d'un côté, plutôt qu'un autre.

## **L'essentielle collaboration entre régulateurs**

Les marchés financiers étant aujourd'hui interconnectés et souvent mondialisés, nous comprenons tous que la coopération entre régulateurs est nécessaire et incontournable.

Sur le plan de la coopération nationale, l'Autorité a toujours été un acteur important et continue de l'être, comme en témoigne notre rôle au sein des ACVM, que je préside depuis bientôt 4 ans, ou encore au sein du Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance, que mon collègue Patrick Déry a l'opportunité de présider depuis 2015.

Ce qui a changé toutefois au cours des dernières années, c'est que la coopération s'est aussi intensifiée avec les agences fédérales, dont la Banque du Canada et la SADC.

L'Autorité a d'ailleurs conclu en avril dernier des protocoles d'échange d'information et de coopération avec ces deux institutions, dans le but d'améliorer notre capacité respective de détection des risques, et d'intervenir efficacement en cas de crise. Nos approches pour conclure un protocole semblable avec le BSIF se sont à date avérées vaines, mais nous poursuivons nos efforts pour y arriver.

L'Autorité est aussi une importante partie prenante de la coopération internationale, par son activité au sein de plusieurs regroupements de régulateurs internationaux, dont l'OICV auquel j'ai fait allusion tout à l'heure, mais aussi l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA) et l'International Association of Deposit Insurers (IADI).



Au cours des dernières années, ces organisations ont grandement renforcé leurs principes fondamentaux d'encadrement, et ont su développer de nouveaux standards pour remédier aux enjeux mis au jour lors de la crise.

Un autre effet bénéfique de notre implication internationale est qu'elle permet à nos équipes de bénéficier d'expériences vécues par des régulateurs, dans des juridictions où des institutions financières ont éprouvé des difficultés majeures.

Chez nous, la dernière crise d'insolvabilité d'une institution qui a nécessité une intervention du régime d'assurance-dépôts au Québec remonte au milieu des années 1990. En bénéficiant de l'expérience récente des autres, nos équipes demeurent à la page et maintiennent à niveau, nos capacités opérationnelles.

## **La coopération sans un régime fédéral**

En parlant de l'essentielle coopération entre régulateurs, aussi bien nationaux qu'internationaux, j'ouvre une courte parenthèse à propos du projet du gouvernement fédéral et de certaines provinces, de mettre en place un nouvel organisme "dit coopératif", en matière de réglementation des marchés de capitaux.

Comme vous le savez, la Cour suprême a donné le feu vert le 9 novembre dernier, à l'éventuelle mise sur pied d'un tel régime. Pourtant, la création d'un nouvel organisme apparaît clairement non nécessaire et hautement perturbatrice, puisque le Canada possède déjà, et depuis longtemps sous l'égide des ACVM, une structure véritablement coopérative qui regroupe les régulateurs de toutes les provinces et territoires, qui est pleinement fonctionnelle et hautement harmonisée, et qui tient compte des caractéristiques propres aux marchés de chacun.

Il est clair que ce projet n'est pas dans l'intérêt du Québec ni dans l'intérêt des investisseurs québécois. Il est important que le Québec préserve sa compétence et son autonomie pour réglementer ses marchés, et protéger les investisseurs sur son territoire.

Cette position que nous défendons a d'ailleurs reçu un appui sans équivoque du gouvernement du Québec, par la voix du ministre des Finances, mais également de tous les parlementaires de l'Assemblée nationale à de nombreuses reprises au cours des dernières années, de même que de nombreuses personnalités influentes de la communauté des affaires.

Il reste encore beaucoup de travail à faire par les juridictions participantes avant la mise en place d'un nouvel organisme, si celui-ci voit éventuellement le jour. Plusieurs facteurs d'ordres politique, juridique et même logistique pourraient en effet entraîner des délais importants, voire même miner sa concrétisation. Et cela sans même compter sur toutes ces voix fortes, comme celle de l'Institut CD Howe, qui s'élèvent de plus en plus contre ce projet, jugé potentiellement néfaste à l'équilibre réglementaire en place au pays.

Si cette mauvaise idée finit toutefois par se réaliser, il va de soi que nous offrirons notre entière collaboration aux autres commissions de valeurs non participantes, de même qu'au gouvernement fédéral, pour mettre en place un mécanisme de coordination fonctionnel permettant une dynamique d'interaction d'égal à égal, de manière à assurer la stabilité et l'efficacité des marchés à l'échelle du pays.

## **Intensification de la surveillance du Mouvement Desjardins**

Je ferme cette parenthèse et je reviens un instant sur les effets bénéfiques que nous apporte notre implication au sein des forums internationaux, dans un contexte d'après-crise.

Les Accords de Bâle III sont un autre exemple de réformes qui ont pour objectif d'accroître la stabilité du système financier, et qui se traduisent par des exigences accrues à l'égard des institutions de dépôt, notamment en matière de fonds propres, de liquidité et de levier financier. La mise en œuvre de ces Accords par les régulateurs prudeniels internationaux a débuté en 2012, et se poursuit encore aujourd'hui.

Ici au Québec, l'Autorité s'est illustrée en développant un encadrement conforme aux exigences de Bale III, harmonisé avec l'encadrement fédéral s'appliquant aux grandes banques canadiennes, mais adapté à la réalité coopérative du Mouvement Desjardins, une institution que nous avons désignée d'importance systémique intérieure en 2013.

Cette importante réflexion que nous avons menée pour bien encadrer le Mouvement Desjardins, nous l'avons également partagée et mise à l'épreuve auprès d'autres régulateurs, qui encadrent eux aussi d'importantes coopératives financières, notamment en Europe et en Asie. Ce faisant, nous bénéficions de

l'expertise de nos pairs internationaux, tout en contribuant très concrètement à l'élaboration des meilleures pratiques, en partageant nos propres expertises.

Notre modèle d'encadrement vient par ailleurs de connaître un nouveau développement avec l'adoption en juin dernier du projet de loi 141. Par les modifications apportées à la Loi sur l'assurance-dépôts, l'Autorité a vu s'accroître son éventail de pouvoirs de résolution, en cas de défaillance majeure du Mouvement Desjardins.

L'ajout du pouvoir de recapitalisation interne nous permet de faire absorber d'éventuelles pertes du Mouvement, par certaines catégories de créanciers plutôt que par une injection de fonds publics, et ainsi de maintenir les fonctions critiques de l'institution, pour éviter des impacts néfastes sur l'économie en cas de crise.

## **L'évaluation du FMI**

Le paysage financier québécois et canadien s'est ainsi parsemé, au cours des dernières années, d'améliorations plus ou moins visibles qui ont eu pour effet de renforcer la stabilité financière, et la résilience des marchés.

Un dernier mécanisme très important, qui justement permet de constater toutes ces améliorations, a été grandement renforcé suite à la crise, pour favoriser le nivellement vers le haut des pratiques d'encadrement des régulateurs. Je parle ici du Programme d'évaluation du secteur financier mis sur pied par le Fonds monétaire international, qui est en quelque sorte l'inspecteur en chef des régulateurs à travers le monde.

Une fois tous les 5 ans, des équipes du FMI débarquent au Canada pour évaluer la qualité de l'encadrement des principaux régulateurs, et les outils dont ils disposent pour jouer leur rôle. Nous sommes actuellement en plein cœur de cette évaluation, et depuis cet été énormément de travail a dû être accompli, afin de satisfaire les demandes du FMI.

Le processus consiste notamment à répondre de façon exhaustive à des questionnaires ciblant divers sujets d'intérêt pour le FMI. De nombreuses rencontres avec les évaluateurs ont aussi eu lieu, et ont accaparé une grande partie de nos équipes au cours des dernières semaines.

L'évaluation du FMI porte spécifiquement sur l'environnement législatif et réglementaire, mais aussi sur notre capacité d'encadrement et de supervision

sur le terrain. L'Autorité est soumise cette année à une évaluation complète dans les secteurs de l'assurance, des institutions de dépôt et de l'assurance-dépôts, au même titre que le BSIF et la SADC, qui ont elles aussi le bonheur de recevoir la visite du FMI.

Au début de 2019, les évaluateurs reviendront pour procéder à des tests de résistance dans les secteurs des fonds d'investissement, des institutions de dépôt et des compagnies d'assurances.

Le rapport final qui est attendu l'été prochain devrait contenir certaines recommandations pour resserrer la vigilance autour de quelques activités précises. Nous analyserons les résultats avec intérêt, et discuterons au besoin avec le gouvernement des mesures qui devraient être prises.

L'exercice est évidemment très exigeant, mais il n'en demeure pas moins pertinent, et essentiel. « No pain, no gain », comme on dit en anglais ! Je suis convaincu que la bonne performance de l'Autorité aux évaluations internationales confirme indirectement la bonne santé des institutions et du marché que nous encadrons.

## **Beaucoup reste encore à faire**

Comme vous pouvez le constater, plusieurs leçons ont été tirées des événements survenus il y a dix ans. Des efforts importants de la part des régulateurs d'ici et de partout dans le monde ont été déployés – et continuent d'être déployés – pour rendre le système financier plus résilient.

Sans aucun doute, la capacité d'absorption de chocs brutaux par les grandes institutions financières a grandement augmenté. De nombreux pare-feu sont maintenant en place, dont les « tests de tension » qui servent à évaluer la capacité des institutions, à faire face aux crises économiques sévères.

Toutes ces mesures sont-elles suffisantes pour nous prémunir contre une nouvelle crise ? Malheureusement non. Le système financier est assurément plus résilient qu'il ne l'était, mais d'où émanera la prochaine crise et quel sera l'élément déclencheur, personne ne le sait présentement ? La seule chose dont on peut être certain, c'est qu'elle sera différente des crises précédentes.

Il est très clair que de nouveaux risques planent, et qu'il nous faut les surveiller de près. Les pressions exercées par les États-Unis pour amorcer une déréglementation en font certainement partie.

Il existe aussi des risques liés aux changements climatiques et aux tremblements de terre, avec de potentielles répercussions importantes sur le système financier. Les entreprises sont-elles suffisamment préparées ou même, le sont-elles tout court ?

Beaucoup de travail reste à faire également dans le contexte où le secteur financier est en pleine effervescence, et qu'une multitude de nouveaux produits et de nouvelles propositions font leur apparition.

On parle de plateformes de financement participatif, d'applications mobiles permettant de mutualiser des risques d'assurance, de robots-conseillers, de cryptomonnaies... Rien de tout cela n'existait il y a dix ans !

À titre indicatif, les cryptomonnaies et autres cryptoactifs avaient une capitalisation dépassant les 200 G\$ US au 1<sup>er</sup> novembre dernier, après avoir frôlé les 800 G\$ US en janvier 2018. Ce qui vient confirmer sans aucun doute, les risques importants et l'extrême volatilité qui leur sont associés.

Un dernier exemple de défis qui se présentent sur nos écrans radars est la venue imminente des géants de la technologie dans notre industrie. Des entreprises majeures comme les chinoises Alibaba et Tencent étendent aujourd'hui leur offre à des produits d'assurance et des outils d'épargne, et prennent de plus en plus la forme, de grandes institutions financières...

## **Conclusion**

En conclusion, je souhaitais par mon propos ce matin vous permettre de mieux saisir le rôle que nous jouons à l'Autorité, et certains des défis auxquels nous devons faire face, dans ce contexte post-crise financière.

La raison d'être de notre organisation, c'est de développer et mettre en œuvre un encadrement solide, équilibré, et agir dans le meilleur intérêt des consommateurs de produits et services financiers. Mais c'est aussi de favoriser le développement d'une industrie saine, dynamique et concurrentielle.

Ce sont des objectifs complémentaires que nous parvenons à atteindre grâce à une expertise qui s'est considérablement accrue ces dernières années, et au remarquable sens de l'engagement de nos employés.

Nous avons devant nous une année qui promet d'être bien remplie, avec de nouveaux outils de surveillance, avec la poursuite de l'évaluation intensive de notre système financier, et d'importantes consultations et initiatives qui chemineront en matière de développement réglementaire.

Rappelez-vous qu'au fil de tous ces projets, nous demeurons à l'écoute de vos préoccupations, et sensible aux répercussions que la réglementation peut avoir sur vos activités.

D'où l'importance, et au risque de me répéter, de faire partie de ces échanges, de participer à nos consultations, et de faire valoir vos points de vue.

Cette proximité avec les professionnels de tous les secteurs que nous encadrons, mais aussi avec les représentants d'entreprises et les consommateurs eux-mêmes, nous expose à toutes sortes de sensibilités et de réalités vécues.

Elle nous offre également de belles occasions de confronter nos idées, et de nous assurer que nos activités évoluent de manière à accueillir des pratiques nouvelles, et des modèles d'affaires différents.

Je suis convaincu que c'est seulement en acquérant une compréhension fine des enjeux et des transformations qui ont cours, que nous pourrons bien évaluer l'encadrement en place, et l'adapter aux nouveaux besoins, tant des consommateurs que de l'industrie.

Je vous remercie de votre attention, et je vous souhaite une excellente journée parmi nous.

## **Présentation de M. de Boissieu**

Permettez-moi maintenant de vous présenter notre conférencier de ce matin, monsieur Christian de Boissieu.

Monsieur de Boissieu, docteur en économie, est passé par plusieurs grandes écoles au cours de sa carrière, dont l'Institut d'études politiques de Paris, la Northwestern University aux États-Unis, de même que Harvard, avant d'entreprendre une feuille de route remarquable.

Il a été notamment professeur, président du Conseil d'analyse économique auprès du Premier ministre de France, et conseiller de nombreux gouvernements étrangers, notamment du Maroc, de la Russie et des pays de la zone franc.

Depuis 2011, il est membre du collège de l'Autorité des marchés financiers de France, et vice-président du Conseil scientifique de cette AMF. Il est également vice-président du Cercle des économistes, et président du Conseil franco-britannique.

Monsieur de Boissieu a publié de nombreux ouvrages et articles portant sur la monnaie, la finance, les questions de politique économique, sur l'intégration européenne, et les pays émergents. Il a aussi beaucoup à dire au sujet des nouveaux risques qui pointent à l'horizon, et sur les mesures préventives à mettre en œuvre.

Je lui cède la parole sans plus tarder.